

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE


UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : BELLEFLAMME Arthur

Date et signature (2) : 2/9/97



2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

.....INITIATION.....A.....LA.....NAVIGATION.....ET.....A.....LA.....PUBLICATION.....SUR.....INTERNET

| | |
|----------|-------------|
| CODE (3) | 75323542131 |
|----------|-------------|

- 3. Finalités de l'unité de formation :** Reprises en annexe n° 1 de page(s) (2)
- 4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° 2 de page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- du degré : (1) inférieur (1) supérieur

- (1) Enseignement supérieur de type court
- (1) Enseignement supérieur de type long

| Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur | | | |
|--|-----------------------|-------------------------------------|-----------------------|
| Proposition de classement (1) | | Classement du Conseil supérieur (1) | |
| Technique | <input type="radio"/> | Technique | <input type="radio"/> |
| Economique | <input type="radio"/> | Economique | <input type="radio"/> |
| Paramédical | <input type="radio"/> | Paramédical | <input type="radio"/> |
| Social | <input type="radio"/> | Social | <input type="radio"/> |
| Pédagogique | <input type="radio"/> | Pédagogique | <input type="radio"/> |
| Agricole | <input type="radio"/> | Agricole | <input type="radio"/> |

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

- 7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de page(s) (2)
- 8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de page(s) (2)
- 9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de page(s) (2)
- 10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3)

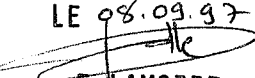
7532 35421 S1

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

| 1. Dénomination du (des) cours | (2) | Classement du(des) cours | Code U | Nombre de périodes |
|---------------------------------------|------------|-------------------------------------|-----------------------|-------------------------------|
| | | (2) (4) | (2) (5) | (2) |
| Laboratoire de réseaux | | CT | S | 32 |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| 2. Part d'autonomie | | | P | 8 |
| | | | | |
| | | | Total des périodes | 40 |

12. Réserve au Service d'inspection :a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

AVIS FAVORABLE
LE 08.09.97

E. LAMOTTE

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISoire - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

11 SEP. 1997

Date :

Signature :


M. SP. COORD.

-
- (2) A compléter
 (3) Réserve à l'Administration
 (4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 (5) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

ANNEXE (dossier pédagogique).

Réseau :

LIBRE CONFESIONNEL

Dossiers 2027 U

Unité de formation :

Code ne sera créé qu'après accord sur le classement.

INITIATION A LA NAVIGATION ET A LA PUBLICATION SUR INTERNET.

Document 8bis.

Point 2 : faire précéder l'intitulé proposé de "INFORMATIQUE - "

Point 5 : l'intitulé (initiation), le nombre de périodes, les capacités préalables requises, le programme, les capacités terminales, tout indique que cette unité doit être classée dans l'enseignement secondaire supérieur (**ESST**).

Point 11 : limiter la dénomination du cours à "laboratoire de réseaux". L' intitulé de l'unité est suffisamment explicite.

Vedrin, le 27 juin 1997.


E. LAMOTTE

Annexe 1

Finalités de l'unité de formation

1° Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2° Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'apprenant d'acquérir les savoirs et savoir-faire de base en matière de navigation sur Internet ainsi que de publication de pages WEB, tout en adoptant une attitude critique par rapport à sa démarche.

Annexe 2

Capacités préalables requises

La compétence de l'étudiant sera jugée suffisante si, placé dans la situation suivante :

- face à un système informatique connu et sur lequel sont installés plusieurs programmes;
- en respectant le temps alloué;
- en respectant les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique;
- en utilisant les commandes appropriées,

il est capable :

- d'utiliser le système de fenêtre Windows et de localiser la fenêtre active;
- d'utiliser Windows explorer ou d'autres systèmes comparables;

- pour le système (deux essais maximum) :
 - . de vérifier que le système informatique est prêt à l'emploi,
 - . de charger un programme proposé à partir d'une mémoire de masse,
 - . de passer correctement un programme rencontré,
 - . de sortir d'un programme,
 - . d'arrêter le système et le laisser prêt pour l'utilisateur suivant;

- pour le clavier :
 - . de déplacer le curseur,
 - . d'utiliser la barre d'espacement, la touche "retour" et celle d'effacement,
 - . d'introduire des données numériques (avec/sans pavé numérique) et des données alphanumériques (minuscules/majuscules);

Initiation à la navigation et à la publication sur Internet

- pour les éléments :
 - . d'identifier sur un schéma proposé, les composants d'un environnement informatique étudié;
 - . de différencier des éléments tels que les connexions, les périphériques.

En outre, l'apprenant sera capable de rédiger, dans un français correct, un texte d'une page dactylographiée, sur un sujet d'ordre général.

Titres pouvant en tenir lieu :

- Certificat de l'enseignement secondaire supérieur (CESS) et attestation de réussite d'une unité de formation d'initiation à l'informatique.

Annexe 3

Constitution des groupes ou regroupement

Il est recommandé de ne pas constituer de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail.

18/6/97

Annexe 4

Programme des cours

1. Navigation sur Internet

En s'assurant de la validité des sources d'information et en faisant preuve d'un esprit critique tant sur le plan moral, social qu'économique, l'apprenant sera capable :

- d'expliquer le principe de fonctionnement d'Internet (notion de réseau, modèle client-serveur, protocole TCP/IP, configuration d'un navigateur Web);
- de décrire la configuration matérielle et logicielle nécessaire et d'apprécier le coût de l'utilisation d'Internet;
- de lire et de transmettre des messages par courrier électronique (e_mail);
- d'effectuer différents types de connexion à distance (telnet);
- de transférer des fichiers (FTP);
- d'utiliser les outils de navigation et de recherche (World Wide Web (WWW)) par diverses méthodes :
 - . approche immédiate;
 - . approche méthodique : répertoires et moteurs de recherche, technique de composition d'une question.

2. Publication sur Internet

L'apprenant sera capable de publier de l'information sur un site Web, c'est-à-dire :

- de structurer et de présenter de l'information sur un site Web;
- d'utiliser le langage HTML de base;
- de développer des pages de texte HTML et de les envoyer sur un site existant.

Annexe 5**Capacités terminales**

- * Le seuil de réussite sera considéré comme atteint si l'apprenant est capable, face à un système informatique relié au réseau Internet :
 - de trouver dans un temps déterminé des informations sur Internet,
 - d'utiliser au moins trois des fonctionnalités de l'éditeur dont il s'est servi,
 - de publier trois pages de texte WEB ayant trait à un même sujet.

- * Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de la capacité de l'étudiant à :
 - opérer une démarche économique dans sa recherche d'informations;
 - utiliser la plupart des fonctionnalités de l'éditeur dont il s'est servi;
 - adopter un regard critique quant à la validité des informations résultant de ses recherches et quant à la valeur éthique des informations auxquelles il peut accéder.

Annexe 6

Chargé(s) de cours

Un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera d'une expérience professionnelle d'un an dans le domaine de la navigation et de la publication sur Internet.